



Fondation Rurale
de Wallonie



Verlaine : Opération de développement rural (ODR)

ODR Verlaine – CLDR du 25/04/2023

Participants

Membres présents (25) : André Blaise, Annie Bouchelard, Huguette Buttiens, Luc Caprasse, Stéphane Clajot, Céline Dejardin, Thibault Delhaye, Bertrand de Liedekerke, Gaël de Miomandre, Benoît Dessart, Michèle Devillers, Georgette Dome, Jean-Pierre Dumont, Vincent Gerday, Floriane Jaquet, Hubert Jonet, Fabian Lejeune, Pascaline Le Maire, Alexandre Marchand, Pierre Masereel, Fanny Peetermans, Philippe Sonck, Gaëlle Taton, Maxime Vonèche, Philippe Voss

Membres excusés (8) : Philippe Billard, Sandra Blaise, Cindy Choffray, Marie-Christine Delanaye, Thierry Kellens, Maxime Pauly, Samuel Pauly, Yvonne Zucca-Poty

Membres absents (7) : Jacques Bolain, Albert Devalet, Marcel Jacobs, Didier Monfrère, Thierry Ory, Gwendoline Poty, Vincent Rivera

Pour la Commune : Aline Venderick, agent relais de l'ODR

Pour le SPW-ARNE : Xavier Dubois, service extérieur

Pour le bureau d'étude SEN5 : Suzanne Jadoul, auteure de PCDR

Pour la FRW : Aurélie Maron & Audrey Wanzoul, agents de développement

OBJECTIFS DE LA RÉUNION

- 1) Présenter les commentaires formulés par la CLDR et le SPW-ARNE sur les fiches projets du Lot 1
- 2) Communiquer des informations théoriques propres à la législation et la procédure développement rural (DR)
- 3) Informer des échéances en vue de l'approbation de l'avant-projet de PCDR par les différentes instances
- 4) Choisir le représentant de la CLDR qui fera partie de la délégation pour défendre le PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire (PAT)

Le PowerPoint présenté lors de la CLDR constitue l'Annexe 1 de ce compte-rendu.

Huguette Buttiens, Présidente de la CLDR, **accueille** les participants en rappelant le travail effectué depuis la dernière CLDR de décembre 2022. Les membres de la commission ont été invités à 4 réunions de groupes de travail et se sont attelés à la relecture des fiches des Lots 1 et 2. Elle remercie chacun pour le temps consacré à ce travail.

Xavier Dubois, du **SPW ARNE**¹ (service extérieur) est introduit par la Présidente. Il explique sa mission qui est d'être l'interface entre la Commune et la Ministre du Développement Rural (DR), Madame Tellier. A ce stade du processus, le rôle du service extérieur est de remettre un avis sur le contenu des fiches et leurs futures mises en œuvre.

¹ SPW ARNE : Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2022

Le compte-rendu de la CLDR du 15/12/22 est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans commentaire particulier.

2. Retour succinct des 4 réunions de groupes de travail

Audrey Wanzoul revient sur la tenue des 4 groupes de travail (GT) organisés en février et mars (2023) dans le but de collecter les informations utiles à la rédaction de certaines fiches du Lot 1 et 2.

A noter qu'il n'y a pas eu de comptes-rendus de ces 4 réunions ; les commentaires ayant été directement intégrés aux FP concernées.

✓ 9/02 : GT salle de Seraing-le-Château

19 personnes ont participé à cette réunion de consultation à destination des membres de la CLDR, des occupants de la salle et des riverains. Les participants ont identifié les forces et faiblesses du lieu, et ils ont également échangés (en sous-groupes puis en plénière) sur les besoins d'aménagements au vu des utilisations actuelles et potentiellement à venir de la salle.



✓ 16/02 : GT énergie

Cette réunion était réservée aux membres de la CLDR (7 participants). Les participants ont pu écouter les témoignages du conseiller en énergie de la commune mais également de deux coopératives citoyennes (HesbEnergie et Cooperlic).

Suite aux témoignages et échanges, la création d'une coopérative d'énergie citoyenne ne semblait plus opportune mais c'est davantage la création d'une Association Citoyenne Locale (ACL) que la CLDR a souhaité intégrer à la fiche concernée.

✓ 07/03 : GT nature

Organisé à l'attention des membres de la CLDR, du PCDN et de « Verlaine en Transition » (16 participants), ce groupe de travail avait pour but d'enrichir le contenu des 5 FP (Lot 1 et Lot 2) consacrées à « la nature » et de faire des liens entre elles.

L'auteur du PCDR a détaillé en plénière la FP liée au reméandrage de l'Yerne. Les autres fiches ont été discutées en sous-groupes / les participants disposant de cartes pour identifier et/ou localiser les éléments.



✓ 16/03 : GT aménagement des entrées de village

La soirée a débuté par une présentation de l'auteur du PCDR qui a dressé le « champ des possibles » par des exemples de ce qui est réalisé dans d'autres communes.

Les 16 participants (membres de la CLDR et de la CCATM) ont ensuite travaillé en sous-groupes (1 sous-groupe par village) pour répondre aux 4 questions suivantes :

- Localiser les entrées de village
- Identifier le ou les objectif(s) poursuivi(s) en aménageant cette entrée (identitaire et/ou sécuritaire)
- Déterminer l'aménagement à prévoir (en se basant notamment sur la présentation du bureau d'étude)
- Préciser s'il existe des éléments (patrimoine, nature, ...) à mettre en valeur.

Audrey Wanzoul poursuit en **remerciant** les membres de la CLDR qui ont participé aux GT.

Réaction de la CLDR : un membre est déçu du contenu de certaines FP (trop généraliste) et plus particulièrement sur le peu de suites concrètes qui seront données rapidement au GT « énergie ». Ce sentiment est partagé par plusieurs personnes.

Audrey Wanzoul explique que c'est véritablement dans ce but que la FRW a convié Xavier Dubois à la réunion de ce soir. Il est présent pour répondre aux questions (légitimes) que se posent certains membres de la CLDR.

3. Explications théoriques sur la législation et sur la procédure Développement rural (DR)

Xavier Dubois prend la parole et rappelle le processus de l'ODR : sur base d'un diagnostic partagé (état de la situation actuelle), déterminer où on veut aller (objectifs) et comment on veut y aller (projets).

Priorisation des FP

Des demandes de conventions en DR pourront être sollicitées une fois que la Commune disposera un PCDR actif (c.à.d. approuvé par le Gouvernement Wallon).

Les différentes FP ont été priorisées, mais les lots restent indicatifs. A noter également qu'il n'est pas possible d'activer tous les projets du PCDR de front, les moyens humains et financiers (Commune & Région Wallonne) n'étant pas illimités.

Précisions des FP

Les FP sont une sorte de note d'intention. Si certaines apparaissent aujourd'hui comme inachevées, c'est normal. Elles seront finalisées au moment de leur activation. Selon leur lot, elles sont donc +/- détaillées. Elles ont été rédigées avec les informations disponibles à ce jour. Quand une FP sera mise en œuvre, un auteur de projet sera désigné et il sera amené à

reprendre et détailler davantage tous les points d'attention formulés par les citoyens (CLDR ou autre).

Par contre, les FP du **Lot 1** doivent, quant à elle, être complètes et abouties car elles seront rapidement activées. Il est donc important d'être très attentif au « **Quoi** » (description du projet), « **Où** » (localisation précise) et « **Combien** » (estimation budgétaire).

Réactions de la CLDR :

- Si dans quelques années, la CLDR souhaite faire « remonter » une FP du Lot 3 et l'activer plus rapidement, quelle est la procédure pour le faire ? Il est effectivement possible d'activer un projet plus rapidement si une opportunité se présente. La CLDR doit marquer son accord, mais il n'y a pas de démarche particulière. Certains projets se trouvent en Lot 3 parce qu'elles ne sont pas localisées ou parce qu'il n'y a pas de porteur ou partenaires de projet identifiés à ce jour. Si la situation venait à évoluer (ex : via le GAL par exemple), il serait alors possible d'activer la FP plus rapidement.
- L'appel à auteur de projet est -t-il systématique ? Non, ce n'est pas obligatoire si la Commune dispose des compétences en interne. Un membre s'interroge sur la mise en œuvre concrète des projets ; l'auteur de PCDR va rédiger dans la FP un plan d'actions et l'auteur de projet (ou assimilé) en effectuera un autre et qui veillera à la bonne planification et réalisation des différentes tâches utiles à la concrétisation du projet ? Xavier Dubois rappelle que la Commune reste responsable des projets, de la légalité des procédures et des finances communales. C'est donc une réflexion indispensable à avoir au moment de l'activation des FP !

Financement :

Le DR n'a pas pour vocation de financer toutes les FP à la place de toutes les politiques sectorielles. Le DR étant une politique transversale, il « bouche les trous » où les politiques sectorielles s'arrêtent. La recherche de co-financement est donc très importante.

Toutes les FP du PCDR de Verlaine ne sont pas finançables en DR, ce qui est normal (puisque les projets découlent du diagnostic) et habituel.

L'intérêt des FP du PCDR est également de pouvoir répondre rapidement à certains appels à projets.

Xavier Dubois présente les **catégories² de projets finançables en DR** et les montants de subsides.

Type de projet	Taux	Assiette	Subvention Max
Bâtiments de service Mobilité douce	80%	850.000 €	680.000 €
Espaces publics dédiés à la convivialité	80%	500.000 €	400.000 €
Espaces publics biodiversité ou protection de l'environnement	80%	500.000 €	400.000 €
Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	500.000 €	300.000 €
Espaces publics (autres)	60%	500.000 €	300.000 €
Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
Prestation recherche, stratégie et prospective ? Prestations relatives à la conception, création d'outil de promotion du milieu rural ?	80%	250.000 €	200.000 €

² Extrait de la circulaire du 10/09/21 relative à la mise en œuvre des PCDR

Audrey Wanzoul invite les membres qui le souhaitent à consulter le montage PowerPoint (Annexe 1) pour obtenir plus d'informations sur la procédure de demande de convention (Dias 13 à 16).

Rôle de la CLDR :

La phase d'élaboration du PCDR arrive à sa fin. Une fois approuvé par le GW, le PCDR sera valable pour une durée de 10 ans, commencera alors la phase de mise en œuvre du PCDR (à travers la réalisation concrète des projets).

Le rôle de la CLDR **va changer** : elle sera consultée pour activer les FP et elle remettra un avis sur les dossiers en cours et participera à la mise en œuvre de certains projets. Elle se réunira alors environ 4X/an et il y aura moins de temps de réflexion.

Certains projets vont prendre du temps à être mis en œuvre (procédures administratives). Xavier Dubois informe qu'un délai de 24 mois est prévu entre la signature de la demande de convention DR par la Ministre et le projet définitif déposé par la Commune. S'en suit la mise en adjudication du projet, le démarrage des travaux, etc. ... Il est fréquent « d'attendre » 5 ans pour pouvoir inaugurer certains projets !

L'intérêt de la CLDR est alors de mettre en œuvre (en parallèle) d'autres actions de moins grande envergure, qui nécessitent des moyens humains et financiers plus limités. Il est aussi important de bien communiquer à propos ces activités, car la Ministre est attentive aux dynamismes des CLDR avant d'octroyer des subsides... Ces « petits projets » pourront faire l'objet de réunions de GT, lesquels feront des retours réguliers à la CLDR (lors des réunions plénières).

Réaction de la CLDR :

La FRW continuera-t-elle à accompagner la Commune, la CLDR et les GT ? Oui, la FRW reste présente pour animer les CLDR et initier les GT. Une fois les GT lancés, la FRW se retirera progressivement pour les laisser travailler en autonomie. A noter qu'en phase de mise en œuvre, un seul agent de la FRW poursuit l'accompagnement de la Commune.

4. Fiches-projets du Lot 1– commentaires de la CLDR et du SPW-ARNE

Les FP ont été relues par la CLDR, la FRW et le SPW. Chacun a relu les FP avec sa « casquette » : la CLDR et la FRW se sont assurées de la prise en considération des besoins formulés par les citoyens, le SPW veille quant à lui à la conformité et au contenu des FP afin qu'elles soient éligibles pour de futures demandes de subsides DR. Xavier Dubois a, la veille de la réunion (lors d'une rencontre avec le Collège communal, l'Auteur et la FRW), fait part de ses remarques ; remarques qui sont également présentées ce soir à la CLDR.

Ce sont uniquement les corrections majeures qui sont présentées, de manière à expliquer à la CLDR pourquoi la forme et parfois le contenu des fiches va être modifiés. Il est important de préciser qu'il s'agit de modifications nécessaires pour que le PCDR soit approuvé par le GW (pour une durée de 10ans), cela ne remet nullement en cause le travail de la CLDR et les besoins de la population verlainoise. Ceux-ci seront respectés dans les changements opérés.

Même s'ils ne sont pas tous passés en revue ce soir, Suzanne Jadoul intégrera l'ensemble des commentaires formulés par la CLDR (commentaires inscrits dans le PDF partagé). Pour rappel, les commentaires formulés (et réponses de la FRW) à propos des fiches projets Lots 1 et 2 sont consultables sur l'intranet.

FP 1.1 : Développement d'une politique de mobilité douce

L'intitulé de la FP est revu afin que la FP se centre uniquement sur le volet sensibilisation. Toutes les actions matérielles sont à mettre en annexe d'une nouvelle FP « Mise en œuvre des recommandations du PCM ».

Des initiatives en faveur de l'utilisation des transports en commun seront également ajoutées.

FP 1.2 : Poursuite des aménagements de la maison rurale à la salle « Les Thuyas » à Verlaine, et de ses abords

En l'état, la FP n'est pas finançable en DR. Les compétences de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) sont trop mises en avant (scène, loges, esquisse...). Le projet sera recentré sur les aspects DR et mettra davantage en avant la polyvalence du lieu.

FP 1.3 : Mise en place d'actions boostant la biodiversité

Le terme « boostant » est remplacé par « favorisant ». Sont également ajoutés les aspects relevant de la protection des espèces (création, restauration et protection des sites).

FP 1.4 : Mise à disposition de terrains dédiés au maillage écologique et boostant la biodiversité

L'intitulé de la fiche est reformulé. Le projet porte davantage sur le « Développement du maillage écologique » ; la mise à disposition de terrain étant un des moyens à mettre en œuvre pour concrétiser le projet. Le terme « boostant » est également modifié.

La FP sera également scindée en 2 : en Lot1, les terrains communaux (5 sites identifiés lors du GT nature, dont les aménagements seront subsidiable via l'appel à projets BiodiverCité) et en Lot 3, les terrains privés et les aménagements de plus grande envergure, subsidiables en DR.

Xavier Dubois précise l'importance de scinder la FP en 2 : le côté exemplaire des projets communaux (Lot 1) pourrait susciter l'envie, auprès des particuliers, d'être partenaires de projets similaires. Le Lot 3 ne donne nullement le signal d'un désinvestissement politique, c'est davantage pour disposer du temps nécessaire pour entreprendre les démarches préalables aux différentes acquisitions.

La FRW compte sur les membres de la CLDR concernés pour rappeler l'importance et la priorité de ces fiches 😊.

Certains membres sont inquiets de voir reportée en Lot 3 la négociation avec les propriétaires privés. Cela pouvant, dans certains cas, être un désavantage (changement d'avis ou âge avancé des personnes avec qui les 1^{er}s contacts ont été pris).

Concernant le projet de mare (sur propriété publique), il est demandé que l'emprise cadastrale soit vérifiée. Le chemin est bien public mais quid de ses abords ?!

FP 1.5 : Élaboration d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) et mise en œuvre des recommandations

L'élaboration du Plan Communal de Mobilité reste en Lot1. Est déplacée en Lot 2, la mise en œuvre des recommandations, via la création d'une nouvelle FP (> 2.14) « Mise en œuvre des recommandations du PCM ».

FP 1.7 : Aménagement des entrées de villages

Suite au GT, aucun aménagement identitaire n'est prévu entre Seraing-le-Château et Verlaine. La question est reposée en CLDR. La majorité des membres confirme ce choix.

Un membre signale des erreurs a niveau des rues et des cartes de Seraing-le-Château. Suzanne Jadoul vérifie les données, en collaboration avec Aline Venderick.

Les FP 1.6 (Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel) et 1.8 (Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village, et de leurs abords) ne font pas l'objet de modification majeure. A noter malgré tout que le local des pionniers ne pourra être financé via le DR (car compétence FWB).

Réponses formulées suite aux réactions de la CLDR :

- ✓ Le Gouvernement wallon n'approuve pas les FP individuellement, il approuve le programme, le PCDR, dans son ensemble.
- ✓ Une FP ne peut être activées qu'une seule fois.
- ✓ Etonnement de membres de la CLDR sur le coût des matériaux renseignés par l'Auteur, notamment pour le balisage de balade vélos ou circuit pédestre. Suzanne Jadoul ne s'est pas limitée aux balisages et a budgétisé des aménagements supplémentaires (>> les budgets seront affinés au moment de l'activation de la FP).
- ✓ La politique du DR est entrée en vigueur par décret en 1991, elle évolue selon les Ministres. Le budget du DR, c'est environ 15 millions euros/an. Le budget consacré à cette politique reste stable, mais le nombre de communes engagées dans le DR augmente. La Ministre a un budget fixe et l'organise selon les 8 catégories présentées ci-avant (cf. tableau). A partir du moment où la demande de convention est engagée, le subside sera obtenu. Les plafonds sont fixés dans le but de garantir la continuité du DR mais il est vrai que selon les intérêts du Ministre du DR, certaines catégories sont plus ou moins financées. Il est donc difficile de prédire l'après élections 2024.

5. Calendrier d'approbation de l'avant-projet PCDR

Audrey Wanzoul présente le calendrier **d'approbation de l'avant-projet PCDR et de la première demande de convention**.

La CLDR d'approbation de l'avant-projet de PCDR et de la première demande de convention, initialement prévue le 23/05, est reportée au mois de septembre (la date précise sera communiquée dans les meilleurs délais).

L'avis de conformité pourra ensuite être sollicité et le Conseil pourra à son tour approuver l'avant-projet de PCDR (et de la première demande de convention DR), idéalement en octobre 2023.

La défense du PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire (PAT) est envisagée en novembre 2023. Le PCDR devra ensuite être approuvé par le GW.

Au vu de ces délais, la première demande de convention pourra être introduite à la session d'avril 2024.

Réaction CLDR :

De combien de temps dispose le GW pour approuver le PCDR ? Xavier Dubois précise que les ordres du jour du GW varient selon les actualités. Il n'y a pas de règle précise quant au temps utilisé par la Ministre pour mettre le point à l'ordre du jour.

6. Choix du représentant de la CLDR pour défendre le PCDR devant le PAT

Le PAT remet un avis avant l'approbation du PCDR par le GW.

Une délégation communale aura donc pour mission d'aller défendre son PCDR devant les membres du PAT. Cette présentation dure environ 45 minutes et est suivie d'un quart d'heure de questions-réponses. La défense se déroule un vendredi matin, à Namur, Jambes ou Liège.

La présentation et les interventions sont réparties entre les différentes personnes qui composent la délégation.

Comme pour les autres membres de la délégation³, l'intervention du membre de la CLDR sera préparée avec l'aide de la FRW. Une « répétition » sera également organisée devant le Conseil communal.

Pour choisir le membre qui représentera la CLDR, il est proposé à l'assemblée de faire appel à son intelligence collective en se basant sur la méthode de l' « **Election sans candidat** ». Les missions et le mandat ayant été définis, les participants sont invités à définir en commun les qualités dont cette personne devra faire preuve :

- Savoir parler en public
- Être structuré dans ses propos
- Être intéressé par l'ensemble des FP
- Disposer d'une bonne connaissance du PCDR
- Se montrer impartial, impliqué, disponible, convaincu et convaincant
- Être « Beau Gosse » 😊

Chacun est ensuite invité à inscrire sur un bulletin le nom de la personne qu'il présente. Le choix n'est pas secret, et chacun est invité à expliquer ses motivations lors du dépouillement.

Quelques consignes sont données :

- La personne choisie ne peut être mandataire politique
- La personne doit être présente ce soir
- Chacun propose un seul candidat
- L'abstention n'est pas autorisée
- On peut proposer sa candidature

Au terme du dépouillement, 5 personnes présentent les qualités pour représenter la CLDR : Fabian Lejeune, Pascaline Le Maire, Alexandre Marchand, Philippe Voss et Bertrand de Liedekerke.

Les membres de la CLDR souhaitent que deux membres puissent défendre le PCDR, en particulier Pascaline Le Maire et Fabian Lejeune (complémentarité de leurs profils). Xavier Dubois ne voit pas d'inconvénient à la présence de deux membres de la CLDR au PAT.

Pascaline Le Maire et Fabian Lejeune acceptent la mission qui leur est confiée et seront donc les deux **représentants de la CLDR**. Bravo et déjà merci à eux !

7. Divers

³ La délégation est composée du Bourgmestre ou de la Présidente de la CLDR, l'agent-relais ou la Directrice générale, l'auteur de projet, un agent de la FRW et un membre de la CLDR

Huguette Buttiens revient sur l'organisation de l'**accueil des nouveaux habitants** qui s'est tenu le 22 janvier dernier (projet du Lot 0). Ce sont les nouveaux habitants des 3 dernières années qui étaient conviés (accueil interrompu durant la crise sanitaire).

L'implication des membres de la CLDR dans cette organisation a été limitée, étant donné le délai serré (rencontre avec la CLDR en décembre, événement organisé en janvier). Les réflexions et souhaits de la CLDR seront davantage intégrés pour l'accueil 2024.

Le Bourgmestre conclut la réunion en remerciant chaleureusement la FRW, Aline Venderick et Xavier Dubois pour leurs présences et implications dans l'ODR. Il attire l'attention de chacun sur les similitudes entre le PCDR et d'autres projets communaux au niveau des délais de réalisation. Chacun doit faire preuve de **patience** pour voir aboutir la concrétisation de certains projets.

La séance se termine à 22h.